

Arrêté désignant un membre du Conseil d'État au comité d'audit du CCFI

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 4a, alinéa 2 de la loi sur le contrôle des finances (LCCFI), du 3 octobre 2006 ;

sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation,

arrête :

Article premier Monsieur Frédéric Mairy, chef du Département de la santé, des régions et des sports est désigné en qualité de membre du Conseil d'État au comité d'audit du contrôle cantonal des finances.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 6 mars 2024

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND